



## AVIS PUBLIC

### aux intéressés de la MRC de Bécancour

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée Valérie Le Jeune, greffière-trésorière adjointe de la MRC de Bécancour, que le conseil des maires, lors de sa séance qui s'est tenue le 18 octobre 2023, à 19 h 30 à la Salle du conseil des maires située au 3689, boul. Bécancour (secteur Gentilly) 2<sup>e</sup> étage, a adopté le règlement #414 visant à adopter le Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 révisé de la MRC de Bécancour.

La MRC de Bécancour doit établir un Plan de gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de son territoire conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement et doit le réviser aux sept ans.

En mai 2020, la MRC adoptait son projet de PGMR. S'en est suivi une consultation publique et des modifications y ont été apportées en fonction des avis reçus.

Le 7 août 2023, Recyc-Québec donnait un avis favorable au projet de PGMR de la MRC de Bécancour concernant la conformité à la LQE ainsi qu'aux orientations gouvernementales en gestion des matières résiduelles.

En fonction de l'article 53.20.3 de la LQE, l'adoption du présent règlement est requise afin que le PGMR de la MRC de Bécancour entre en vigueur.

Le règlement #414 est déposé au bureau de la MRC de Bécancour où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau ainsi que sur le site internet de la MRC de Bécancour.

**Donné à Bécancour, ce 19 octobre 2023**

Valérie Le Jeune  
Greffière-trésorière adjointe  
MRC de Bécancour